



Nice, le **14 JUIN 2023**

Arrêté préfectoral n°17198 modifiant l'arrêté préfectoral n°17094 du 2 janvier 2023 portant création d'une commission de suivi de site (CSS) de l'unité de valorisation énergétique de l'Ariane à Nice

Le préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.125-2-1, R.125-5, R.125-8 à R.125-8-5 ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;
- VU** les arrêtés préfectoraux réglementant l'exploitation par la société ARIANEO d'une usine d'incinération d'ordures ménagères située 33 boulevard de l'Ariane à Nice, dont l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale n°17193 du 11 mai 2023 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°17094 du 2 janvier 2023 portant création d'une commission de suivi de site de l'unité de valorisation énergétique de l'Ariane à Nice ;
- VU** le courriel du 9 février 2023 du comité de défense des intérêts de l'Abadie (CDIA) concernant la mise à jour de leurs représentants au sein du collège « riverains ou associations de protection de l'environnement » ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTE

Article 1.

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 17094 du 2 janvier 2023 est modifié comme suit :

Collège "Riverains ou associations de protection de l'environnement"

Comité de défense des intérêts de l'Abadie (CDIA) :

- Titulaire : Didier CHOUVY
- Suppléante : Célia DECONDE LE BUTOR

Article 2. Exécution

Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux membres de la commission ainsi qu'au CYPRÈS et fera l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes ainsi qu'au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
SG 4522



Philippe LOOS